



DECISION N° 2023-487

Accord cadre à bons de commande avec montant maximum relatif à l'entretien du linge des écoles maternelles, des crèches Moulin à Vent et Hippolyte Després.

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

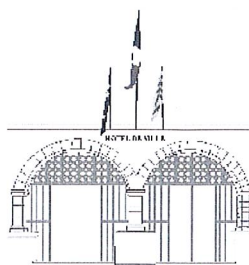
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord-cadre concernant l'entretien du linge des écoles maternelles, des crèches Moulin à Vent et Hippolyte Després.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum, et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Cet accord-cadre est décomposé en 3 lots estimés comme suit :

- Lot n°01 - Entretien du linge des écoles maternelles
 - Estimation annuelle du marché : 25 000 € HT
 - Montant maximum annuel : 40 000 € HT
 - Estimation du DQE : 20 160 € HT



- Lot n°02 - Entretien du linge de la crèche du Moulin à Vent
 - Estimation annuelle du marché : 40 000 € HT
 - Montant maximum annuel : 60 000 € HT
 - Estimation du DQE : 35 500 € HT

- Lot n°03 - Entretien du linge de la crèche Hippolyte Després
 - Estimation annuelle du marché : 30 000 € HT
 - Montant maximum annuel : 45 000 € HT
 - Estimation du DQE : 28 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le marché est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard, au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction.

Les prestations faisant l'objet de chaque bon de commande devront être exécutées comme suit :

Désignation	Délai maximum
Lot 1 : Entretien du linge des écoles maternelles	15 jours ouvrés
Lot 2 : Entretien du linge de la crèche du Moulin à Vent	Quotidien
Lot 3 : Entretien du linge de la crèche Hippolyte Després	Quotidien

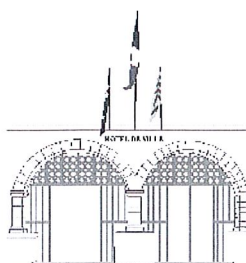
Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 06 février 2023, publié le 09 février 2023 au BOAMP et le 10 février 2023 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 10 mars 2023 à 12h00 dernier délai.

Une offre a été réceptionnée dans les délais, étant conforme administrativement, il a été procédé à son examen et à son analyse selon les tableaux présentés en annexes.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :



Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de Calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	60.0 %
2-Valeur technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	40.0 %

Au terme de la procédure et lors de sa réunion du 29 mars 2023, la commission d'Appel d'Offres a attribué les accords-cadres aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, comme suit :

Lot 1 :

– **PRESSING.NET SAS S.R.**, 72 Chemin de la Fauceille, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif de 19 320 € HT.

Lot 3 :

– **PRESSING.NET SAS S.R.**, 72 Chemin de la Fauceille, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif de 22 400 € HT.

Le lot 2 a été classé sans suite. En effet, le lot n'a pas pu être attribué en raison des modifications relatives aux modalités de gestion de cette structure.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

D'approuver l'accord-cadre concernant l'entretien du linge des écoles maternelles, des crèches Moulin à Vent et Hippolyte Després aux conditions principales ci-dessus décrites.

ARTICLE 2 :

De signer les accords-cadres avec les candidats suivants :

Lot 1 :

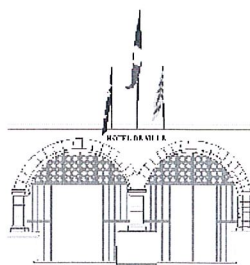
– **PRESSING.NET SAS S.R.**, 72 Chemin de la Fauceille, 66000 PERPIGNAN,

Lot 3 :

– **PRESSING.NET SAS S.R.**, 72 Chemin de la Fauceille, 66000 PERPIGNAN,

ARTICLE 3 :

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS en date du 29 mars 2023, que ses offres ont été retenues.



ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **10 MAI 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-172014-AU-1-1

Accusé reçu le : **10 MAI 2023**

Affiché le : **10 MAI 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

